



GARDE À DOMICILE

Garde à domicile en extrajob, ça vous tente ? Besoin de garde d'enfants ? Pourquoi pas à la maison ?

Le Relais assistants maternels (RAM) informe sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) et de garde à domicile. Il oriente les familles vers le mode le plus adapté à leur besoin. Le RAM délivre une information générale en matière de droit de travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.)

Embaucher une garde à domicile

- Faire garder ses enfants à domicile ponctuellement
- La convention collective nationale des salariés du particulier employeur
- Des démarches administratives simplifiées

Devenir garde à domicile

- Une expérience dans la petite enfance enrichissante
- Une insertion professionnelle
- Un complément de revenus

De quelles aides peuvent bénéficier les parents ?*

- Complément libre choix du mode de garde (Cmg) : prestation versée par la CAF ou la MSA
- Allègement des cotisations sociales de PAJEMPLOI
- Crédit d'impôt
- Aide éventuelle de son comité de son entreprise (CESU préfinancés)

** Sous conditions de ressources*

Afin de mettre en place un listing de garde à domicile, le Relais assistants maternels organise deux temps forts d'informations :

- **Le 26 avril 2019 de 9h à 11h** à l'espace Aragon (Impasse Marceau 45120 Chalette-sur-Loing) en direction des parents (en demande) et des personnes en possession du BAFA ou avec un peu d'expérience auprès des enfants.
- **En novembre 2019**, pendant les vacances de la Toussaint 2019 : un stage Garde à domicile sera proposé aux jeunes de plus de 16 ans (sensibilisation au public petite enfance, formation premiers secours, informations juridiques...).

Exemple 1

Un couple ayant un enfant de moins de trois ans avec des revenus annuels compris entre 20755€ et 46123€, a un besoin de garde de 16 heures par mois. Le Smic horaire net de l'heure est de 7,94 euros. Pour un enfant de moins de six ans, les parents bénéficient du complément libre choix de mode de garde (Cmg) ainsi que d'une prise en charge de 50 % sur les cotisations sociales, de même que le crédit d'impôt.

| Besoins de garde | Taux horaire | Coût total de la garde | Complément libre choix de mode de garde | Cotisations sociales | Crédit d'impôt | Reste à charge des parents |
|---------------------------------|--------------|------------------------|---|---|-------------------------------------|---|
| 16 heures de garde dans le mois | 7,94 € | 127,04 | 85% maximum du coût total de la garde peuvent être prise en charge par la CAF | 50% des cotisations sociales prises en charge par PAJEMPLOI | 50% de réductions de crédit d'impôt | Les frais de garde restant à charge : 23,16€ (soit 1,45€/h)* |

Exemple 2

Un couple ayant un enfant de plus de six ans avec des revenus annuels compris entre 20755€ et 46123 €, a un besoin de garde de 16 heures par mois. Pour un enfant de plus de six ans, les parents bénéficient d'une prise en charge de 50% sur les cotisations sociales et 50% de crédit d'impôt.

| Besoin de garde | Taux horaire | Coût de la garde | Cotisations sociales | Crédit d'impôt | Reste à charge des parents |
|---------------------------------|--------------|------------------|--|-------------------------------------|---|
| 16 heures de garde dans le mois | 7,94€ | 127,04€ | Un abattement forfaitaire des cotisations sociales | 50% de réductions de crédit d'impôt | Les frais de garde restant à charge : 100,87€ (soit 6,30€/h) * |

(*voir tableau de simulation sur www.pajemploi.urssaf.fr)

Des aides financières peuvent également vous être accordées par votre comité d'entreprise, votre mutuelle ou votre collectivité territoriale.



RELAIS D'ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S



Adresse des permanences d'accueil du public :
Espace Aragon, impasse Marceau · 45120 Chalette-sur-Loing
Tél. : 02 38 85 92 88 · Email : dina.jonata@ville-chalette.fr
Mairie de Chalette · Place de la République · BP 47 · 45120 Chalette-sur-Loing